

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 22 MARS 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

MM. ATZENHOFFER, MESSMER, WALTER, Mme HITTLER, MM. BABILON,
WEISBECKER, (excusés), PREVOT, qui étaient représentés respectivement par MM.
RAUSCHER, A. HELMER, BRUCKER, VOGEL, DUBOIS, Mme RICHTER, M. FEIG.
MM. MEYER-KUHN, HERRLE, J. L. BERTRAND, Cl. KLIPFEL, KNOERY, (excusés),
MM. WEISHAAR, E. HELMER, STEINER.

DEL. N° 837/2004

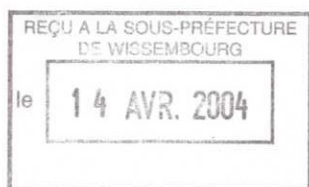
**OBJET : BUDGET ANNEXE « BATIMENTS D'ACTIVITES »
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 EXERCICE 2004**

- VU les compétences de la communauté de communes (arrêté préfectoral du 31 décembre 2003),
- VU la délibération n° 117/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 modifiant les compétences de la communauté de communes,
- VU la délibération n° 83/2003 du 1^{er} septembre 2003 par laquelle le conseil communautaire approuve le projet de construction d'un hôtel d'entreprises,
- VU la délibération n° 103/2003 du conseil communautaire du 13 octobre 2003 décidant de créer un budget annexe « bâtiments d'activités », soumis à TVA, retraçant les dépenses et les recettes relatives à l'hôtel d'entreprises et le cas échéant aux futures bâtiments d'activités (pépinières, ateliers relais, ...),
- VU la délibération n° 127/2003 du 24 novembre 2003 du conseil communautaire
. validant la proposition de budget annexe « bâtiments d'activités » du président, afin de pouvoir prendre en charge les coûts de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'hôtel d'entreprises,
. votant les crédits d'un montant de 100 000 € en dépenses et recettes d'investissement :
compte 2138 autres constructions (immobilisations corporelles constructions) : 100 000 €
compte 1641 emprunts : 100 000 €
au titre du budget annexe « bâtiments d'activités » 2004,
- VU l'avis de la commission « finances » du 8 mars 2004 et du 15 mars 2004,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver et d'apporter la modification budgétaire n° 1 au budget « bâtiments d'activités » de l'exercice 2004 (voir annexe) ;
- d'autoriser le président à suivre toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision budgétaire modificative de l'exercice 2004.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 06 avril 2004

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Le Président, B. LOGEL

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a few strokes.

Décisions modificatives

Du n°00000001 au n°00000001

(en Euros)

Numéro	Date	Motif						
00000001	22/03/2004	Décision budgétaire modificative n° 1						
Sens Article	Chapitre	Fonction	Opération	Programme	Montant dép.	Montant rec.		
Dép 6611		Intérêts des emprunts et dettes			5 500.00			
Dép 023		Virement à la section d'investissement			78 900.00			
Dép 1641		Emprunts en euros			16 600.00			
Dép 2113		Terrains aménagés autres que voirie			77 000.00			
Dép 2138		Autres constructions			667 300.00			
Rec 74836		Dotation de développement rural				84 400.00		
Rec 1323		Départements				211 000.00		
Rec 1641		Emprunts en euros				471 000.00		
Rec 021		Virement de la section de fonctionnement				78 900.00		
Totaux					845 300.00	845 300.00		
Solde					0.00			